



## **COMMUNIQUE DE PRESSE : Les décideurs d'Ailes Marines ne tiennent pas compte des recommandations des instances de pêche.**

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 28 février 2018 en présence d'Ailes Marines et des services de l'Etat, les représentants des pêcheurs professionnels d'Ille-et-Vilaine (CDPMEM35) et des Côtes d'Armor (CDPMEM22) ont appris qu'Ailes Marines s'obstine à vouloir reprendre sa campagne géotechnique le 6 mars 2018.

Le développeur, **n'ayant même pas pris la peine de communiquer à son prestataire les recommandations des instances de pêche** (reprise au mois de juin), sait depuis l'interruption de sa campagne (octobre 2017) qu'il reprendra cette étude au mois de mars...

Or, lors de cette réunion, **intervenant une semaine avant le début de la campagne**, il est demandé aux instances de pêche de bien vouloir définir avec les professionnels des zones de cohabitation !!

Ces faits traduisent le peu d'importance accordée à la profession, qui serait une nouvelle fois tributaire de décisions prises unilatéralement, de la non prise en compte des recommandations des instances de pêche, et de problèmes récurrents de concertation.

Les instances de pêche ne peuvent cautionner de telles méthodes de travail et l'absence de concertation de la part de la direction d'Ailes Marines **et renouvellent leur demande d'une reprise de cette campagne au mois de juin.**

Les représentants des pêcheurs informent Ailes Marines qu'une reprise de cette campagne courant mars ne **sera pas sans conséquences sur la concertation avec les pêcheurs professionnels, le bon déroulement de l'étude géotechnique, et de manière générale, sur les relations avec les professionnels de la pêche.**